



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



8772/12

(OR. en)

PRESSE 152
PR CO 21

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3159^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 23 avril 2012

Présidente

M^{me} Catherine Ashton
Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

8772/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a exprimé le respect et l'intérêt avec lesquels il a suivi les changements historiques qui ont eu lieu **au Myanmar/en Birmanie** au cours de l'année écoulée. Afin de saluer et d'encourager le processus de réformes, le Conseil est convenu de suspendre les mesures restrictives imposées par l'UE à l'encontre du gouvernement, à l'exception de l'embargo sur les armes. Le Conseil adoptera prochainement les actes juridiques à cet effet.*

*Le Conseil a discuté de la **Syrie** et s'est félicité de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU mettant en place une mission de supervision des Nations unies en Syrie chargée de contrôler la cessation de la violence armée. Il a demandé instamment au gouvernement syrien de permettre à la mission de fonctionner effectivement et a réaffirmé son soutien total à l'Envoyé spécial, M. Kofi Annan, et à son plan en six points. Au vu de la gravité de la situation, le Conseil a approuvé de nouvelles sanctions à l'encontre du régime syrien.*

Le Conseil a également discuté des événements récents dans plusieurs pays africains.

*Il a exprimé son soutien aux efforts déployés par la CEDEAO pour rétablir l'ordre constitutionnel au **Mali** et déclaré que l'UE entend suivre de près les progrès du processus de transition. Il a confirmé l'importance d'une mise en œuvre accélérée de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel et du déploiement de la mission civile PSDC qu'il est proposé d'envoyer au Niger.*

*Le Conseil a également fait part de la grave préoccupation que lui inspire l'aggravation du conflit entre **le Soudan et le Soudan du Sud** et a appelé les deux gouvernements à mettre un terme aux attentats perpétrés sur le territoire de l'autre et à cesser les hostilités.*

*Enfin, le Conseil a fermement condamné le coup d'état perpétré en **Guinée-Bissau**. Il a demandé le rétablissement immédiat du gouvernement légitime et s'est déclaré prêt à imposer des mesures restrictives à l'encontre de quiconque participant à des agissements qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Guinée-Bissau.*

*Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté du **processus de paix au Proche-Orient** et de la situation dans les territoires palestiniens occupés ainsi que des pourparlers menés avec **l'Iran** par la Haute Représentante de l'UE à propos du programme nucléaire iranien.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Birmanie/Myanmar	6
Afghanistan	8
Afrique	9
Syrie	12
Processus de paix au Proche-Orient.....	14
Iran	14

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec Israël.....	15
– Iran - Mesures restrictives	15
– Biélorussie - Mesures restrictives.....	15

COMMERCE

– Brésil et Thaïlande - Viande de volaille transformée	15
--	----

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA VOIE DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

– Mesures antidumping - Acide tartrique - Acide oxalique.....	16
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Ivan NAYDENOV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Michael LINK

Ministre adjoint au ministère fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Dimitris DOLLIS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO MARFIL

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Henri de RAINCOURT

Ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé de la coopération

Italie:

M^{me} Marta DASSU'

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Chypre:

M^{me} Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. Zsolt NÉMETH

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Pieter de GOOIJER

Représentant permanent

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État adjoint, chargé des affaires européennes

RoumanieM^{me} Luminita ODOBESCU

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl Viktor ERJAVEC

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Štefan Füle

Membre

M. Andris Piebalgs

Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:M^{me} Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Birmanie/Myanmar

Le Conseil a mené des discussions approfondies sur la situation en Birmanie/au Myanmar. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne a suivi avec respect et intérêt les changements historiques qui ont eu lieu au Myanmar/en Birmanie au cours de l'année écoulée et encourage le président U Thein Sein, le gouvernement et le Parlement à poursuivre les réformes de grande ampleur, dans le cadre d'un partenariat croissant avec les acteurs politiques et ceux de la société civile, notamment Daw Aung San Suu Kyi. Ces réformes auront besoin de temps pour être mises en œuvre et pour porter leurs fruits. Un gouvernement légitime, l'État de droit et la réconciliation nationale constituent la pierre angulaire du développement. L'UE se félicite du caractère pacifique du processus et de ce que les parties sont disposées à œuvrer en faveur des mêmes objectifs et partagent une vision commune des réformes politiques, sociales et économiques.

2. L'UE salue également les mesures concrètes prises à ces fins:
 - l'organisation globalement transparente et crédible des élections partielles du 1^{er} avril, ayant abouti à l'élection de Daw Aung San Suu Kyi et de membres de la Ligue nationale pour la démocratie, qui soutiendra les mesures allant dans le sens de la réconciliation nationale;
 - les progrès en ce qui concerne l'évolution du droit et des pratiques destinés à permettre la liberté de réunion et d'association et à supprimer le recours au travail forcé;
 - la libération d'un nombre important de prisonniers politiques et la volonté du gouvernement d'examiner les dossiers en suspens;
 - les efforts déployés par le gouvernement pour conclure des accords de cessez-le-feu avec les groupes armés dans les régions ethniques, en particulier l'Union nationale karen, et sa volonté d'envisager des accords politiques plus vastes et plus durables.

3. Cette évolution et d'autres faits sans précédent permettent à l'UE d'ouvrir un nouveau chapitre de ses relations avec le Myanmar/la Birmanie. Le Conseil se félicite par conséquent de la prochaine visite officielle que la Haute Représentante effectuera dans le pays, marquant un nouveau départ dans les relations bilatérales, comme en témoigne l'ouverture d'un nouveau bureau de l'UE à Rangoun.

Afin de saluer et d'encourager le processus de réformes, le Conseil suspendra les mesures restrictives imposées au gouvernement, à l'exception de l'embargo sur les armes, qu'il maintiendra. Le Conseil suivra de près la situation sur le terrain, réexaminera constamment les mesures qu'il a prises et réagira positivement à l'évolution des réformes en cours.

4. À cet égard, l'UE attend toujours la libération sans condition des autres prisonniers politiques et la levée de toutes les restrictions imposées à ceux qui ont déjà été libérés. Elle espère que le conflit prendra fin, que l'accès à l'aide humanitaire s'améliorera considérablement, en particulier pour ceux qui sont victimes du conflit dans l'État de Kachin et le long de la frontière orientale et, en outre, que le statut des Rohingyas sera examiné et que leurs conditions de vie seront améliorées.
5. L'UE souhaite maintenant engager une collaboration active avec le Myanmar/la Birmanie dans son ensemble, en vue d'aider au processus de réformes et de contribuer au développement économique, politique et social.
6. Sur la base des discussions que les ministres du développement de l'UE auront en mai, l'UE continuera de nouer un dialogue et une coopération avec les autorités et les autres parties prenantes, notamment dans les domaines suivants:
 - l'UE se réjouit à l'idée de collaborer avec les autorités centrales et locales et les autres autorités concernées pour soutenir le processus visant à instaurer la paix et la stabilité dans les régions ethniques et pour ouvrir à celles-ci des perspectives de développement à long terme, dans le cadre de la réconciliation nationale;
 - l'UE et ses États membres ont annoncé un nouveau financement important pour le développement économique et social, la transition démocratique et le renforcement de la société civile et des moyens de l'administration publique au niveau central et régional, afin d'aider à améliorer la gouvernance et de créer une administration efficace dans un État démocratique et soucieux de n'exclure personne;
 - l'UE est prête à aider tous les acteurs qui s'emploient à renforcer l'État de droit et le respect des droits de l'homme. À cet égard, l'UE se réjouit à la perspective de collaborer avec le parlement et la commission nationale des droits de l'homme. L'UE coopérera également avec les autorités, y compris la commission électorale, au réexamen du système électoral en vue des élections législatives en 2015.

Dans tous ces domaines, la coordination des bailleurs de fonds sera importante et l'UE compte sur les autorités du Myanmar/de la Birmanie pour montrer qu'elles jouent un rôle moteur en la matière, en favorisant une large consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques, les autorités régionales et la société civile, en appliquant des principes tels que la participation, l'intégration de tous, la transparence et la responsabilisation. Ce point sera examiné lors de la prochaine session du Conseil des affaires étrangères (débat concernant le développement).

7. L'UE est consciente de la contribution essentielle que le secteur privé doit apporter au développement du Myanmar/de la Birmanie et se féliciterait que des entreprises européennes examinent les possibilités en matière de commerce et d'investissements. Cela devrait être fait en promouvant les pratiques respectant les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de responsabilité sociale des entreprises. Ces normes figurent dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 relative à la responsabilité sociale des entreprises. L'UE coopérera avec les autorités, le secteur privé et la population du Myanmar/de Birmanie pour créer le meilleur environnement réglementaire possible.
8. Le Conseil est favorable au rétablissement dès que possible du système de préférences généralisées (SPG) pour le Myanmar/la Birmanie une fois que les conditions requises seront remplies, à la suite de l'évaluation effectuée par l'Organisation internationale du travail.
9. L'UE salue également la volonté du gouvernement d'étudier les risques environnementaux, en particulier ceux liés à la déforestation et à la perte de biodiversité. Elle encourage également le gouvernement à entamer un dialogue avec elle sur les moyens d'assurer la gestion durable des forêts et de l'exploitation du bois au Myanmar/en Birmanie conformément à la législation nationale, d'une manière qui soit compatible avec la lutte contre la pauvreté et la préservation des moyens de subsistance. Elle coopérera avec les autorités pour promouvoir la transparence et la responsabilisation dans les industries extractives et dans le cadre de la protection de l'environnement, en particulier grâce à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT).
10. L'UE se réjouit à présent à l'idée de pouvoir collaborer à l'avenir de manière constructive avec le gouvernement et la population du Myanmar/de Birmanie pour favoriser l'unité et construire la prospérité."

Afghanistan

Dans la perspective du Sommet de l'OTAN les 20 et 21 mai 2012 à Chicago, le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'approche de l'UE en ce qui concerne l'Afghanistan. Ce débat se poursuivra par un autre échange et par l'adoption de conclusions lors de la session suivante du Conseil, le 14 mai.

Afrique

Le Conseil a discuté des événements récents en Afrique, mettant l'accent sur le Mali, le Soudan et le Soudan du Sud et la Guinée-Bissau.

– *Mali*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil rappelle les conclusions adoptées lors de sa session des 22 et 23 mars 2012 sur la région du Sahel, dans lesquelles il condamnait fermement la prise du pouvoir par la force au Mali et demandait un arrêt immédiat des violences, la protection des civils et le rétablissement d'un gouvernement civil constitutionnel.
2. Le Conseil soutient fermement les efforts déployés par la CEDEAO et les pays de la région pour rétablir l'ordre constitutionnel au Mali, ainsi que l'action que ne cessent de déployer le président Ouattara en sa qualité de président de la CEDEAO et le président Compaoré en tant que médiateur. À cet égard, il salue la signature, le 6 avril 2012, d'un accord-cadre en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel et demande instamment à toutes les parties prenantes maliennes de faire en sorte que cet accord soit mis en œuvre en temps voulu.
3. Le Conseil est encouragé par l'investiture de M. Dioncounda Traoré en tant que président par intérim, la nomination de Cheick Modibo Diarra comme premier ministre par intérim et la libération de ministres emprisonnés; il s'agit là de premiers pas sur la voie d'un rétablissement du pouvoir civil légitime. Le Conseil veut espérer que l'État de droit sera respecté et qu'il sera mis fin aux arrestations extrajudiciaires.
4. L'UE surveillera de près l'évolution du processus de transition au Mali. Elle est prête, en étroite coopération avec la CEDEAO, l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, à soutenir une transition menée par des civils et comportant un processus électoral qui touche tous les Maliens. L'UE reprendra sa coopération au développement, actuellement en suspens, en fonction des progrès enregistrés vers le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel. D'ici là, le soutien direct à la population et l'aide humanitaire se poursuivront.
5. Le Conseil soutient le président par intérim, la CEDEAO, l'Union africaine, les Nations unies et la communauté internationale dans leur volonté de préserver la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali. Il demande à nouveau qu'il soit immédiatement mis fin aux violences et aux atteintes aux droits de l'homme dans le nord du pays. Il lance un appel à tous les groupes rebelles afin qu'ils recherchent une solution pacifique par un processus politique respectant l'intégrité territoriale du Mali.

6. Le Conseil est profondément préoccupé par la présence, en expansion dans le nord du Mali, d'Al-Qaïda et de groupes qui lui sont étroitement liés, ainsi que par le renforcement de la menace terroriste qui en découle. Il condamne toutes les activités terroristes.
7. Le Conseil est extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel en raison de graves pénuries alimentaires. Aggravée par l'insécurité et le manque d'accès à l'aide humanitaire, la situation de la population civile dans le nord du pays est particulièrement inquiétante en raison d'un risque de catastrophe humanitaire majeure. Le Conseil est vivement préoccupé par les informations indiquant qu'un nombre considérable de personnes sont obligées de fuir le nord du pays et qu'elles sont en outre fréquemment victimes de violations des droits de l'homme. Il lance un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent sans réserve le droit humanitaire international et les droits de l'homme et permettent un accès immédiat, en toute sécurité et sans entraves de l'aide humanitaire et des travailleurs humanitaires internationaux. Le Conseil rend hommage aux États voisins pour l'aide qu'ils apportent, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international.
8. L'évolution récente de la situation au Mali et les défis plus larges auxquels la région est confrontée en termes de sécurité et de développement ainsi que dans le domaine humanitaire confirment l'importance d'une réforme du secteur de la sécurité et d'une mise en œuvre accélérée de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel, y compris du déploiement d'ici juillet 2012 de la mission civile PSDC qu'il est proposé d'envoyer au Niger."

– *Soudan et Soudan du Sud*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne est vivement préoccupée par l'escalade du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud.
2. L'UE invite les gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à mettre un terme immédiat aux attentats perpétrés sur le territoire de l'autre, que ce soit directement ou par personnes interposées, à mettre fin aux hostilités, à retirer toutes les forces de sécurité de la zone d'Abeyi et à éviter de nouvelles provocations, y compris verbales. Elle demande instamment aux deux parties de créer sans plus tarder le mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.
3. Dans ce contexte, et à la suite de la condamnation par la communauté internationale de la prise et de l'occupation de Heglig par les forces armées du Soudan du Sud, l'UE se félicite que le gouvernement sud-soudanais ait récemment annoncé que ses forces se retireraient de Heglig. Elle appelle le Soudan du Sud à ne plus organiser d'autre attaque de ce type et enjoint le gouvernement du Soudan de ne pas attaquer les forces de l'APLS lors de leur retrait.
4. L'UE condamne la poursuite des bombardements aériens du Soudan du Sud par les forces armées soudanaises, ainsi que leurs incursions sur le territoire sud-soudanais qui ont été signalées.

5. Le recours à la force ne résoudra aucun des désaccords qui subsistent entre les deux pays. L'UE encourage vivement les deux parties à reprendre le processus de négociation existant sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP) et à renouveler de bonne foi leurs efforts afin de parvenir à un accord par un dialogue pacifique.
6. Le gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS Nord) doivent engager un processus politique incluant toutes les parties afin de résoudre le conflit dans les régions du Kordofan méridional et du Nil bleu.
7. L'UE appelle les gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à honorer immédiatement le protocole d'accord de non-agression et de coopération qu'ils ont signé le 10 février 2012 à Addis-Abeba, première étape indispensable pour permettre le règlement pacifique de toutes les questions demeurant en suspens.
8. L'UE soutient fermement les efforts déployés par l'Union africaine et l'AUHIP, en coopération avec les Nations unies et d'autres partenaires internationaux, pour que les deux gouvernements prennent d'urgence les mesures énoncées plus haut."

– ***Guinée-Bissau***

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne condamne fermement le coup d'état perpétré en Guinée-Bissau. Elle demande le rétablissement immédiat du gouvernement légitime, l'achèvement du processus électoral démocratique qui a été interrompu et le retour immédiat à l'ordre constitutionnel.
2. Les institutions de transition auto-proclamées ne seront pas reconnues, pas davantage que toute formule permettant aux forces armées de continuer d'exercer une menace et un contrôle sur le pouvoir civil. L'UE rejette la mise en place d'un "conseil national de transition".
3. La liberté et la sécurité de tous les citoyens doivent être garanties et les auteurs de violations des droits de l'homme doivent rendre compte de leurs actes. L'UE appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes détenues illégalement et à la cessation des violences et des intimidations à l'encontre des responsables politiques et des représentants de la société civile.
4. L'UE prend acte de la décision de l'Union africaine de suspendre la Guinée-Bissau et apporte un soutien sans faille aux efforts consentis par les Nations unies, la CEDEAO et la CPLP pour rétablir la stabilité, la démocratie et le respect des droits de l'homme.
5. L'UE est prête à imposer des mesures restrictives à l'encontre de quiconque continue de participer ou d'apporter un soutien à des agissements menaçant la paix, la sécurité et la stabilité de la Guinée-Bissau."

Syrie

Le Conseil a fait le point de l'évolution de la situation en Syrie. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE se félicite de l'adoption à l'unanimité, le 14 avril, de la résolution 2042 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui autorise le déploiement immédiat d'une mission préparatoire pouvant comprendre jusqu'à trente observateurs militaires non armés, ainsi que de l'adoption, le 21 avril, de la résolution 2043 mettant en place une mission de supervision des Nations unies en Syrie (MISNUS), qui sera composée, dans un premier temps, de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile appropriée, et qui sera chargée de contrôler la cessation de la violence armée et de surveiller et d'appuyer l'application de tous les aspects de la proposition en six points de l'envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan. L'UE demande l'application immédiate et intégrale de ces résolutions du Conseil de sécurité. Elle invite également tous les membres du Conseil de sécurité à continuer de soutenir les efforts déployés par Kofi Annan et de faire en sorte que la mission d'observation au complet soit déployée au plus vite et soit à pied d'œuvre sans tarder en Syrie. Il est essentiel que les membres du Conseil de sécurité usent de toute leur influence pour que les résolutions soient pleinement appliquées.

L'UE demande instamment au gouvernement syrien de permettre à la mission et à la mission préparatoire de se déployer et de fonctionner effectivement, et de permettre une totale liberté de circulation, d'accès et de communication, y compris avec un accord sur les moyens de transport aérien. L'UE et ses États membres sont prêts à apporter le soutien qui pourrait être nécessaire pour garantir le succès de la mission d'observation.

2. L'UE réaffirme son soutien total à la mission de l'envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, et à son plan en six points. Une cessation complète des violences constitue une étape essentielle de la mise en œuvre intégrale de ce plan. L'UE rappelle qu'elle soutient sans réserve les efforts déployés par l'envoyé spécial pour faciliter un dialogue pacifique, conduit par les Syriens eux-mêmes et ouvert à tous, susceptible de conduire à une solution politique qui réponde aux aspirations démocratiques du peuple syrien, sur la base de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 16 février 2012 et de différentes résolutions de la Ligue des États arabes, notamment celles du 22 janvier, du 12 février et du 10 mars 2012.
3. Rappelant les précédentes conclusions du Conseil sur la Syrie, l'Union européenne demeure vivement préoccupée par la fragilité de la situation en Syrie: selon certaines informations, des armes lourdes seraient utilisées dans des zones civiles. L'UE exhorte le gouvernement syrien à honorer ses engagements dans leur intégralité et à montrer des signes tangibles et vérifiables d'un changement d'attitude en faisant rentrer dans les casernes toutes ses troupes et armes lourdes se trouvant dans les agglomérations afin de faciliter une cessation durable des violences. L'UE condamne fermement les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme commises par le régime. Elle rappelle qu'il faut que tous ceux qui se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes. Elle invite toutes les parties en présence en Syrie à mettre immédiatement fin aux violences sous toutes leurs formes.

4. L'Union européenne réaffirme qu'elle est préoccupée par la situation humanitaire de la population civile syrienne. Les autorités syriennes doivent faire en sorte que les organisations humanitaires puissent sans plus tarder accéder librement et sans entrave à l'ensemble du territoire syrien, afin de leur permettre d'y fournir une aide humanitaire, et notamment d'y prodiguer des soins médicaux. L'UE appelle toutes les parties à coopérer pleinement avec les Nations unies et les organisations humanitaires concernées afin de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire. L'UE se félicite des efforts faits par les pays voisins pour accueillir les réfugiés syriens qui fuient les violences. L'Union européenne et ses États membres continueront à apporter leur aide pour permettre à ces personnes de vivre dans des conditions dignes. L'UE se félicite également des résultats du Forum humanitaire sur la Syrie, qui s'est tenu à Genève le 20 avril, et qui a demandé un plus large accès et un renforcement des capacités humanitaires afin de faire face aux besoins d'assistance humanitaire recensés.
5. L'Union européenne reste aux côtés de l'opposition syrienne dans son combat pour la liberté, la dignité et la démocratie pour le peuple syrien. Elle confirme son engagement aux côtés de l'opposition syrienne aspirant à un changement sans violence, démocratique et ouvert à tous. L'UE se félicite des efforts entrepris par le Conseil national syrien (CNS) et d'autres groupes de l'opposition pour définir une vision commune des fondements d'une Syrie nouvelle. L'UE invite le CNS et d'autres groupes de l'opposition à continuer de soutenir pleinement le plan de paix Annan et à mettre en place, sous l'égide de la Ligue arabe, une plate-forme d'opposition portant sur tous les domaines afin que se concrétise leur volonté commune d'œuvrer à une transition ordonnée et pacifique en Syrie.
6. L'UE a approuvé aujourd'hui de nouvelles sanctions, imposant des mesures restrictives à l'exportation d'autres biens et technologies susceptibles d'être utilisés à des fins de répression et interdisant l'exportation vers la Syrie d'articles de luxe. L'UE poursuivra sa politique consistant à prendre de nouvelles mesures visant le régime, et non la population civile, tant que la répression se poursuivra. L'UE continuera par ailleurs d'inviter la communauté internationale à se joindre aux efforts qu'elle déploie, en prenant des mesures pour appliquer et faire respecter les mesures restrictives et les sanctions visant le régime syrien et ceux qui le soutiennent. Dans ce contexte, l'UE se félicite de la tenue de la première réunion du groupe de travail international sur les sanctions, qui a eu lieu à Paris le 17 avril. Elle invite tous les Syriens à se démarquer de la politique de répression du régime, afin de faciliter une transition politique.
7. Dès qu'une véritable transition démocratique aura commencé, l'UE est prête à mettre en place un partenariat nouveau et ambitieux avec la Syrie qui concerne tous les domaines d'intérêt mutuel, y compris en rassemblant des aides, en renforçant les relations commerciales et économiques et en apportant son soutien à la transition politique et à l'organisation de la justice pendant la période de transition."

Au vu de la gravité de la situation en Syrie, le Conseil a renforcé une nouvelle fois les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du régime syrien. Pour plus de détails, voir le communiqué de presse [8957/12](#).

Processus de paix au Proche-Orient

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les derniers événements concernant le processus de paix au Proche-Orient et sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Iran

Au cours du déjeuner, la Haute Représentante a rendu compte des pourparlers menés avec l'Iran à propos du programme nucléaire iranien qui se sont tenus le 14 avril à Istanbul.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec Israël

Le Conseil a décidé de signer un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et Israël modifiant les annexes des protocoles n° 1 et n° 2 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part. Les modifications introduites concernent les échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, voir doc. [7470/12](#).

Iran - Mesures restrictives

Le Conseil a retiré le nom de deux entités et d'une personne de la liste des entités et personnes visées par des mesures restrictives en liaison avec les activités nucléaires de l'Iran posant un risque de prolifération, considérant qu'il n'y avait plus de motif de les faire figurer sur cette liste.

Biélorussie - Mesures restrictives

Le Conseil a modifié le régime de sanctions à l'encontre du Belarus. Il a adopté les actes juridiques prévoyant une dérogation standard au gel des avoirs aux fins officielles des missions diplomatiques ou des organisations internationales.

COMMERCE

Brésil et Thaïlande - Viande de volaille transformée

Le Conseil a adopté une décision autorisant la signature d'accords avec le Brésil et la Thaïlande modifiant des concessions commerciales pour la viande de volaille transformée (doc. [7884/12](#) + [7885/12](#)).

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA VOIE DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**Mesures antidumping - Acide tartrique - Acide oxalique**

Le 16 avril, le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'acide tartrique originaire de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en application du règlement n° 1225/2009 (doc. [7907/12](#)).

Le 13 avril, le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement n° 130/2006 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations d'acide tartrique originaire de Chine, et excluant la société Hangzhou Bioking Biochemical Engineering Co., Ltd. du champ d'application des mesures définitives (doc. [7905/12](#)).

Le 12 avril, le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations d'acide oxalique originaire de Chine et d'Inde (doc. [7823/12](#)).
